



NOUVEAU MODÈLE DE CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ARGENTINE

La communication ci-après, datée du 24 mai 2022, est distribuée à la demande de la délégation de [l'Argentine](#).

1. L'ONPV de l'Argentine fait savoir que, à compter du 1^{er} mars 2022, le certificat phytosanitaire et le certificat phytosanitaire de réexportation, ainsi que leurs certificats complémentaires respectifs, délivrés par l'Argentine pour les exportations de plantes, de produits végétaux et d'autres articles réglementés, ont commencé à être imprimés sur papier A4 blanc ordinaire sans mesures de sécurité relatives au papier.
2. Les modèles de certificat utilisés actuellement, qui comportent des mesures de sécurité, resteront en vigueur et seront utilisés simultanément avec la nouvelle version pendant une période estimée à trois mois.
3. Conformément à la pratique suivie par l'Argentine depuis de nombreuses années, la délivrance des certificats s'effectue au moyen d'un système informatique prévoyant la saisie d'un code unique de validation électronique imprimé sur les certificats, lequel permet de consulter le contenu des certificats afin de les valider en introduisant ledit code sur la page Web suivante: <https://aps2.senasa.gov.ar/vdc/faces/consulta.jsp>.
4. De même, il est possible de consulter le contenu et la validité des certificats au moyen du code QR imprimé sur ceux-ci.
5. Par ailleurs, l'Argentine rappelle à tous les pays qu'elle continue de mettre en œuvre la certification phytosanitaire électronique (e-phyto) mise en place dans le cadre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Les pays qui sont connectés au serveur central (à la plate-forme) de la CIPV pourront y trouver les versions électroniques des certificats phytosanitaires papier délivrés par l'Argentine.
6. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez envoyer votre demande par courrier électronique à dnpv@senasa.gov.ar.